



Demande d'autorisation de domiciliation de siège social

● **Le demandeur**

- **Nom ou sigle de l'association :**
- **Adresse actuelle (ou siège social) :**
- **CP et commune :**
- **Courriel :** @
- **N° Siret ou licence :**
- **Objet de l'association :**
-
-
-
- **Date de création :**
- **Nombre de salariés :**
- **Nombre de bénévoles :**
- **Association prestataire de services :** Oui Non

Fournir : les statuts, la liste des membres du bureau, l'extrait de parution au JO, le(s) récépissé(s) de la Préfecture, un bilan d'activité et bilan financier.

● **Le motif de la demande**

Monsieur le Maire,

Notre association souhaiterait s'installer dans votre commune et y exercer son activité :
(veuillez présenter l'intérêt local de votre action associative et notamment le bénéfice aux habitants)

.....

.....

J'ai l'honneur, en tant que représentant de l'association, de vous demander de bien vouloir nous accorder la possibilité de domicilier notre siège social à la Maison des Associations de la ville de Pamiers.

Fait le

Nom Prénom :

Note : Dans le cas d'une réponse favorable, la domiciliation à la Maison des Associations n'implique pas la mise à disposition systématique d'une boîte à lettres. Faute de disponibilité, l'association peut s'inscrire sur liste d'attente. Le courrier sera conservé à l'accueil.

Signature du demandeur :

● **A retourner à :** Service Vie Associative maison.associations@ville-pamiers.fr
 ou Maison des Associations, 7bis rue St Vincent, BP20170, 09104 Pamiers cedex

